

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00297 Numéro SIREN : 753 819 937 Nom ou dénomination : CARLIUM

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2020 sous le numéro de dépôt A2020/004611

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE



829408

Dénomination : CARLIUM
Adresse : 88 avenue de la Libération 26000 Valence -FRANCE-

n° de gestion : 2015B00297
n° d'identification : 753 819 937

n° de dépôt : A2020/004611
Date du dépôt : 17/07/2020

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
20/06/2020



829408

2015 B 00297

LCM 12020



DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

17 JUIL. 2020

EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉgal ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT



CARLIUM

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €

88 Avenue de la Libération – 26000 VALENCE

Rapport du commissaire à la transformation

Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Juin 2020

CARLIUM

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €
88 Avenue de la Libération – 26000 VALENCE

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société CARLIUM, en société par action simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Selon les éléments comptables transmis au 31 décembre 2019, le volume d'activité est estimé satisfaisant.
- Le résultat de la situation à cette même date est positif.

Mission du commissaire à la transformation

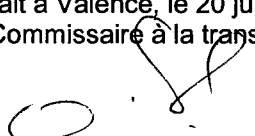
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Valence, le 20 juin 2020
Le Commissaire à la transformation



Olivier BARBOU
Cabinet GUIGARD VEYRET SA